

DELIBERATION CA012-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 27 mars 2018.

Objet de la délibération Appel à cotisation UNESS 2018

Le conseil d'administration réuni le 03 avril 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

L'appel à cotisation UNESS 2018 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 05 avril 2018

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 avril 2018**



361

UNF3S devient UNESS.fr

Université Numérique En Santé et Sport .fr



Affaire suivie par : Gwenaëlle CAVELIER

gwenaëlle.cavelier@uness.fr

03 20 62 77 49

Le Président-Directeur

A

Monsieur Christian ROBLERO - Président

UNIVERSITE D'ANGERS

40 rue de Rennes

BP 73532

49035 Angers Cedex 01

Lille, le 2 mars 2018

Objet : UNESS.fr - cotisation 2018

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Je vous remercie de trouver ci-joint l'extrait de PV des délibérations de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2017 définissant le montant de la cotisation 2018 au GIP UNESS.fr dont votre Université est membre.

Le montant de la cotisation 2018 est pour votre Université de 34 605 € et afin d'établir le titre de recettes, je vous remercie de bien vouloir nous communiquer le numéro de bon de commande correspondant.

Je vous prie de bien vouloir trouver également joints le schéma directeur du Groupement ainsi que la note d'information qui vous a été envoyée par mail en prévision du vote des cotisations lors de la précédente AG.

L'UNESS.fr reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre diligence et vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Professeur Patrick LEVY

Président-Directeur du GIP UNESS.fr

